

# Le Petit Massois

Lettre d'information municipale  
www.commune-lemas.fr

N° 06

## Congrès national des Maires : des questions existentielles...

**J**e reviens de Paris où se tenait le Congrès des Maires de France. Nos cinq sénateurs des Alpes-Maritimes nous ont fait découvrir le palais du Luxembourg, notre députée Michèle Tabarot en a fait de même avec l'Assemblée nationale. Mais ce voyage d'étude m'a surtout permis de mieux comprendre les défis importants auxquels nos petits territoires ruraux devront faire face à très court terme : le développement du transfert des compétences vers l'intercommunalité, la stagnation (voire la diminution) des subventions publiques, l'évolution démographique et urbanistique, la nécessaire maîtrise de la préservation du patrimoine environnemental, l'augmentation des charges et le recours à l'investissement pour faire face à l'arrivée de nouvelles populations résidentes... Bien entendu j'ai écouté attentivement le Premier ministre et le président de la République venus «rassurer» les élus locaux sur la gestion de la crise mondiale, sur la ré-

forme des collectivités territoriales qui prévoit de nouveaux regroupements, sur le service minimum d'accueil des enfants dans les grandes villes, sur la nécessité de réviser le seuil des marchés publics (210.000 euros) pour faciliter l'investissement... mais les préoccupations du maire d'un petit village comme le nôtre s'inscrivent dans des problématiques bien plus urgentes : comment maintenir les services publics ? Comment faciliter la création d'emplois et favoriser ainsi l'installation de nouveaux ménages ? Où trouver des subventions pour entretenir nos espaces publics ? Comment pérenniser le transport scolaire ? Comment investir dans des projets structurants qui dépassent nos capacités de financement (l'adduction d'eau par exemple) ? A ces questions, je n'ai pas trouvé de réponses immédiates. Dans les allées du salon, j'ai pu dialoguer avec les exposants institutionnels : la Safer, la fédération nationale de la Chasse, la centrale canine, la fondation du patrimoine... et l'ensemble des fournisseurs chez lesquels nous réalisons nos achats. Mais ce salon avait aussi d'autres intérêts : celui de faire parler de notre village, de ramener une quantité importante de documents qui permettent de guider la gestion quotidienne d'une collectivité, d'échanger avec les autres élus locaux sur la manière dont ils ré-

pondent aux questions récurrentes des administrés. Ces échanges m'ont apporté une certitude : la politique communale adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal depuis mars 2008, constitue la seule et unique voie possible pour que notre village s'inscrive de plain-pied dans le XXIème siècle.

**Fabrice Lachenmaier**

Maire du Mas  
Vice-président de la Communauté des communes  
des Monts d'Azur

## Claudette et Marcel ont dit oui !



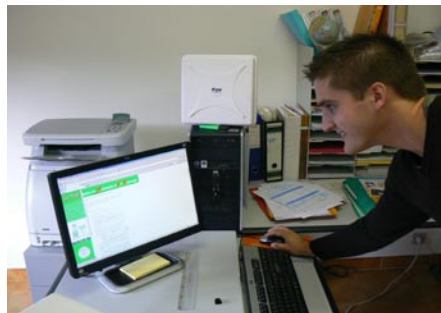
**C**'est dans la salle du conseil que le maire Fabrice Lachenmaier a célébré dernièrement l'union de Claudette Zampatti et Marcel Scorletti, deux personnalités du village qui vivent et entretiennent le petit hameau du Collet.

## Faire face à la neige

**L**a neige est arrivée... Pour faciliter l'entretien de la voirie, la mairie dispose de sel à répandre sur les lieux de passage. Si vous souhaitez un stock à proximité de chez vous, veuillez l'indiquer au secrétariat de la mairie au 04 93 60 40 29.

## Haut-débit : enfin !

**D**epuis 2005, la commune du Mas était engagée dans un projet d'installation du haut-débit par wifi avec l'aide d'une subvention du Conseil général couvrant 100% de l'investissement. Après de multiples étapes complémentaires (consultation de la population, élaboration du cahier des charges techniques, appel d'offres, autorisations d'implantation des relais, installation de l'infrastructure), la commune vient tout juste de mettre en marche le service délégué à la société Alsatis, et déjà de nombreux administrés se manifestent pour obtenir un abonnement. Il faut dire que les tests inauguraux et les démonstrations d'utilisation du matériel



réalisés en mairie par Yoann Lefebvre, chef de projet du réseau Alsatis, ont été particulièrement performants avec un débit optimal de 2 mégas. Pour le Maire, «l'arrivée du haut-débit constitue une avancée technologique majeure pour la

commune et ouvre des perspectives de développement de nombreuses activités professionnelles, associatives et administratives. Dès la première journée de fonctionnement, cinq abonnements fermes dont 3 professionnels étaient envoyés au prestataire. Nous avons enfin rattrapé le retard considérable qui hypothéquait sérieusement l'arrivée de nouveaux actifs sur la commune». D'autres villages bénéficient de cette installation massoise puisque le site de l'Arpille sur lequel se trouve l'émetteur principal permet dorénavant d'émettre en direction de Briançonnet, de Collongues et des Mujouls.

## Travaux publics



La société Eiffage a réalisé au Mas sur un kilomètre, la démonstration d'une nouvelle technique de traitement de la chaussée qui consiste à broyer le revêtement existant sur environ 30 cm, d'épandre du ciment en grande quantité, de mixer l'ensemble tout en arrosant abondamment. L'enrobage de la chaussée a lieu dès le lendemain après un nivellement au rouleau. Cette nouvelle pratique a un coût deux fois moindre avec diminution de navettes pour amener les matériaux, un gain de temps et surtout une résistance accrue. Un nouveau kilomètre devrait être réalisé en 2009. Cette technique devrait également être utilisée pour refaire la route du Moulin aux Sausses. La subdivision de Séranon a accepté de financer l'élargissement des 50 mètres de route qui manquaient à la sortie du village en direction d'Aiglun...



## Souvenir du 11 novembre

A l'occasion de la commémoration du 11 novembre, le maire de la commune a sollicité la présence à ses côtés de Lucienne Solomas, l'unique habitante née au village et dont l'oncle Roger, décédé au combat la veille de l'armistice est mentionné sur le monument aux morts. C'est avec beaucoup d'émotion que s'est déroulée la manifestation en présence d'une vingtaine de villageois rassemblés pour le dépôt de gerbe, la lecture d'un message et la minute de silence.



## Comité consultatif des citoyens : vers un possible centre culturel

Pour la seconde fois depuis sa création par la nouvelle majorité municipale, le comité consultatif des citoyens s'est réuni dans la salle du conseil. La première rencontre était essentiellement consacrée à la distribution de l'eau potable notamment pour le quartier de la Faye et les discussions avaient permis à la municipalité d'envisager la modification du projet d'adduction en demandant une aide technique au Conseil général et à la Communauté de communes. Grâce à ces discussions « citoyennes », décision a été prise de réaliser un schéma directeur pour l'eau et l'assainissement avec la planification de travaux sur l'ensemble du territoire. Pour le maire, ces réunions « constituent une « boîte à idées » pertinente et donnent une impulsion aux décisions prises par le conseil municipal ». Le comité consultatif réunit une vingtaine de correspondants représentatifs des hameaux et des associations auxquels s'ajoutent tous les habitants qui souhaitent apporter une contribution directe au débat sur la vie dans la commune. Le sujet de la seconde réunion, qui a permis une nouvelle fois de faire salle comble, était « comment voyons-nous le village et ses hameaux dans les 10 ans à venir ? ». Les Massois ont entamé la réflexion en posant des questions sur le projet de carte communale actuellement en travaux au cabinet d'étude varois Citadia. Le maire a détaillé les différentes phases de l'élaboration du document d'urbanisme en soulignant sa volonté de préserver le patrimoine existant tout en offrant la possibilité « d'oxygéner la commune, soumise jusqu'à présent à la seule loi montagne ». L'assistance s'est ensuite propulsée dans l'avenir démographique... évoquant les 500 Massois qui ont jadis habité le village et les 200 habitations toujours recensées pour 136 habitants. « Nous pouvons raisonnablement penser que notre population atteindra 250 personnes avec les services nouveaux mis en place : transport scolaire, haut-débit pour le télétravail, viabilisation de certains hameaux, développement du tourisme vert avec rénovation de nos 7 gîtes ruraux... cette année plusieurs familles sont arrivées et de nombreuses personnes se renseignent en mairie sur les possibilités de vivre à l'année parmi nous » poursuit le Maire. Après plus de deux heures d'entretien, plusieurs projets ont été évoqués : le



contournement du village par une rocade afin de le sécuriser et de le rendre aux piétons, la réhabilitation du septième hameau en ruine (Pigros), la création de toilettes publiques et d'une halle aux Sausses, l'implantation de familles qui travaillent dans le cadre des services à la personne pour faire face aux besoins d'une population âgée et sédentaire. Enfin, un grand projet a fait l'unanimité des participants : la création d'un centre culturel à vocation intercommunale. Cette structure (architecture bois) comprendrait une salle de spectacle équipée pouvant accueillir cinéma, théâtre, conférences et une salle polyvalente modulable pour les expositions et opérations événementielles. Un amphithéâtre naturel compléterait le dispositif. Le Maire a aussitôt retenu la proposition « il n'existe aucun lieu dédié à la culture dans le canton et nous devons défendre l'accès de tous aux pratiques culturelles. Ce serait un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants mais aussi un atout exceptionnel pour valoriser notre territoire et faire fonctionner, en toutes saisons, nos infrastructures hôtelières, restaurateurs et commerçants ». Toutes ces propositions démontrent que le Comité consultatif constitue un outil judicieux de fonctionnement de la démocratie participative. Après trois heures de débats intenses, les Massois ont convenu d'un nouveau rendez-vous début 2009.

## Insolite

Cet été, à leur grande surprise, plusieurs Massois ont aperçu au croisement de la route du Mas et des Sausses en direction d'Aiglun un mammifère peu habitué à nos climats bien que spécialiste des plaines de montagne, animal fétiche des Alpes, sympathique rongeur... Il s'agit de la marmotte ! Comment se fait-il que l'animal apparaisse chez nous ? Il y a deux ans, trois couples de marmottes ont été introduits à Thorenc. Il semblerait que l'un d'entre eux ait émigré...

## L'agenda...

11/10 : A.G. ordinaire de l'ADECM  
15/10 : A.G. de l'Association des Maires Ruraux à Nice  
17/10 : passage du Rallye d'Antibes  
20/10 : démonstration travaux par Appia au Mas (J.Rasetto et F.Piazza)  
22/10 : journée de formation à Caille pour les maires sur le thème de Charte de la Forêt communale, CCMA : réunion du bureau puis conseil communautaire  
25/10 : réunion du Comité Consultatif des Citoyens, soirée couscous à l'auberge  
31/10 : messes de la Toussaint au Mas et aux Sausses, après-midi festif pour les enfants à l'occasion d'Halloween  
04/11 : réunion sur les fonds européens à Saint-Auban  
05/11 : réunion avec M.Ravaoli «10 randonnées à partir du Mas»  
07/11 : A.G. de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes à Nice, interview que France 3 Côte d'Azur  
10/11 : réunion à l'école de Saint-Auban  
11/11 : lecture d'un texte au monument aux morts  
13/11 : réunion avec Appia  
14/11 : réunion «10 randonnées»  
15/11 : mariage Claudette et Marcel  
22/11 : réunion des élus et conseil municipal  
24/11 : réunion du SCOT à Grasse (J.Rasetto et C.Raines)  
25-26/11 : participation au Congrès national des Maires de France

## Noël des enfants

Si vous souhaitez que vos enfants ou petits-enfants participent à l'après-midi récréatif du Noël massois des enfants organisé par la commune le mercredi 17 décembre à 17h à l'auberge (goûter et distribution de cadeaux par le Père-Noël), veuillez prendre contact avec la mairie pour les modalités d'organisation au 04 93 60 40 29.

## Taxe d'habitation

Attention, vous devez régler votre taxe d'habitation (et éventuellement la redevance audiovisuelle) avant le 15 décembre 2008.

[www.commune-lemas.fr](http://www.commune-lemas.fr)

Depuis juin 2008, 4.578 visiteurs ont consulté le site [www.commune-lemas.fr](http://www.commune-lemas.fr). Ils étaient 964 en octobre. La fréquentation depuis son ouverture en 2006 dépasse les 20.000 connections !

## Lancement d'une étude universitaire sur le patrimoine naturel

Un vaste projet pluriannuel visant à étudier l'ensemble du patrimoine du « Pays du Mas » vient d'être lancé par le maire sur une idée originale de Renaud Chatelus, résident depuis plus de 30 ans dans un des principaux lieux remarquables de la commune : le château seigneurial. Le projet présenté dernièrement à la population vise à utiliser le territoire comme un laboratoire pour des étudiants en sciences de la terre et en sciences humaines afin de réaliser des travaux pédagogiques pluridisciplinaires et des recherches sur différents aspects du patrimoine : la grande faune et sa migration, les oiseaux, le biotope de la Gironde, les plantes, le climat, les fossiles, l'exode rural et l'histoire économique, l'évolution des chemins... Le travail des étudiants consistera à rassembler les connaissances des Massois (interviews), à recenser les travaux existants (recherches documentaires), à conduire des études sur le terrain (la commune accueillera les jeunes en gîte rural) puis à produire des outils de communication exploités par la commune (dépliants, expositions, site web). Ce projet fédérateur, programmé sur cinq ans, s'inscrit dans la conservation et le partage des savoirs. Pour Renaud Chatelus : « les anciens nous quittent sans livrer leur mémoire, la nature évolue et reprend les espaces abandonnés par l'homme, les savoirs individuels sont multiples et il convient de mieux comprendre notre patrimoine local pour en apprécier ses richesses et les mettre en perspective pour imaginer de quoi l'avenir sera fait ».



Plusieurs universités sont sollicitées par le comité de pilotage et des bourses d'étude seront même offertes aux étudiants pour prendre le Pays du Mas comme sujet d'étude principal. Pour le Maire, ce projet s'impose à plus d'un titre : « après la création d'un circuit du patrimoine historique de la commune, matérialisé à l'occasion des Journées du patrimoine et devenu depuis une attraction touristique, après avoir lancé un appel à contribution très fructueux pour la construction du site internet qui fourmille de documents spontanément mis à notre disposition par les Massois, une démarche scientifique sur le patrimoine naturel apportera de nouveaux éléments sur l'état et l'évolution de notre environnement et permettra de motiver nos décisions à venir en matière de préservation, d'aménagement territorial et de valorisation ».

Dès l'annonce faite de la mise en œuvre du projet, plusieurs Massois ont adhéré avec enthousiasme à la démarche, prêts à témoigner et à ouvrir leurs archives personnelles et familiales. Une chasse aux trésors est désormais ouverte.

## Le four des Sausses

Il n'existe plus que le mur d'enceinte de ce



que fut jadis un four collectif bâti par les habitants des Sausses à l'époque où l'on mutualisait les ressources pour vivre. Chaque paropriétaire a apporté son obole pour cette construction édifiée sur un terrain privé.

## Les déchets à Malamaire

Les déchets acceptés à Malamaire : les encombrants, la ferraille, les huiles de moteur, les batteries, les piles, les pneus de particuliers uniquement et sans jantes, les cartouches d'encre, les déchets d'équipement électriques et électroniques, le bois, les huiles alimentaires. Sont refusés : les ordures ménagères, les boues et matières de vidange, les cadavres d'animaux, les déchets contaminés (déchets médicaux), les produits radioactifs, les plastiques agricoles, les déchets verts, les gravats, les épaves de véhicules, les pneus des professionnels.

# 6 Compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre

*Les séances du conseil municipal sont publiques. A l'issue de chaque Conseil, un moment est réservé pour débattre avec le public. Venez nombreux !*

Le conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 22 novembre 2008 à 16h en présence de tous les conseillers qui avaient été convoqués par écrit le 05/11/08. Après élargement des présents, Alain Vaudable a été nommé secrétaire de séance.

## Fonds de solidarité local

La commune se situe en plein cœur du canton de Saint-Auban, en milieu montagne, à une heure de route du premier centre économique : Grasse. Il est par conséquent difficile de créer et de maintenir une activité économique locale en raison de l'éloignement et de l'isolement géographique.

L'atout majeur du village réside dans la valorisation de son riche patrimoine naturel et dans l'amélioration de sa capacité d'accueil touristique (8 gîtes ruraux + 5 chambres). Le Conseil souhaite donc placer ses efforts sur l'investissement de l'aménagement des équipements communaux liés au secteur du tourisme afin de les rendre plus attractifs et ainsi de générer des flux indispensables au maintien de certains services et de l'emploi d'agent contractuel gérant l'ensemble du dispositif.

Afin de fidéliser nos visiteurs et d'engendrer des ressources liées à la perception de loyers, nous devons impérativement offrir de nouveaux services de base qui, jusqu'à présent, constituaient par leur absence, un frein à notre développement (le montant des recettes 2007 représente un tiers des possibilités de location).

Les investissements prévus concernent une opération globale que nous avons baptisée O.A.T (Opération Accueil Touristique – Projet d'équipement d'unité touristique) comprenant une intervention sur trois espaces complémentaires : les gîtes et chambres, la buanderie et la salle communales.

Dans le détail, nous prévoyons :

### Les gîtes et chambres :

Nos gîtes et chambres souffrent d'un sous-équipement important.

Nos locataires regrettent l'absence de postes de télévision surtout dans les périodes où le climat ne permet pas l'organisation de sorties. Nous souhaiterions par conséquent installer dans chaque lieu de séjour un poste doté de la TNT par satellite (notre configuration géo-

graphique ne permet pas de capter les chaînes terrestres).

Investissement envisagé : 14 postes et supports muraux + 14 démodulateurs TNT avec 4 installations centralisées. Nos locataires sont également en demande d'équipements complémentaires indispensables comme par exemple, des fours à micro-ondes ou sèche-cheveux électriques. Nous proposons donc d'acquérir 6 fours micro-ondes et 10 sèche-cheveux.

### La buanderie :

Il s'agit d'une création complète. Les gîtes ne disposent d'aucune machine à laver et à sécher le linge. La première laverie automatique professionnelle se trouve à 50 km.

Investissement envisagé : une machine à laver + un sèche linge (capacité : 10 kg) + 2 monnayeurs + 2 centrales vapeurs + aspirateur professionnel. Dans le local : installation d'un extracteur d'humidité, d'un évier + chauffe-eau. Travaux de maçonnerie : rénovation de l'intérieur. Mise aux normes électriques.

### La salle communale :

Les groupes qui fréquentent nos installations regrettent l'absence d'un espace polyvalent qui convienne à l'organisation de réunions, de rassemblements culturels et festifs. Le village possède une salle communale de 40m2 non équipée qui offre un potentiel non négligeable pour compléter l'offre touristique et que nous souhaitons aménager. Investissement envisagé : éclairages + accrochages muraux + horloge + vitrine d'exposition + vestiaire + étagères + présentoirs muraux + 3 vélos (2 adultes, 1 jeune) pour la location, avec antivols et casques.

Les communes rurales peuvent obtenir une subvention intitulée « Fonds de Solidarité local » dans le cadre d'un appel à projets organisé par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et destiné à aider les communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 750 euros par habitant et qui souhaitent financer de petites opérations prioritaires et indispensables nécessitant des fonds d'investissement et ne pouvant entrer dans les dispositifs d'interventions « classiques ».

Le coût total du projet s'élève à 18.750 euros. La subvention régionale est plafonnée à 80% du montant des dépenses et à 15.000 euros. Le Conseil a décidé à l'unanimité de mettre en œuvre ce projet et de demander à la Région une subvention de 15.000 euros.

## 10 randonnées

La commune du Mas souhaite poursuivre le développement d'activités touristiques nouvelles afin de favoriser, par la valorisation de son patrimoine naturel, l'attractivité de son territoire.

Sur la proposition de Robert Ravaoli, accompagnateur montagne, ancien technicien supérieur du CG au service des randonnées

(1985/2004), nous avons le projet d'éditer 11 dépliants

retracant 10 randonnées possibles à effectuer à partir du Mas. Ces documents seront diffusés gratuitement à l'ensemble des visiteurs occasionnels (mairie, auberge...), des locataires des gîtes communaux et des habitants de la commune. Il s'agit pour nous de créer une dynamique proposant des parcours diversifiés à destination des familles et des randonneurs expérimentés. Chaque dépliant (format A4 plié en trois, en quadrichromie, papier 135g) sera imprimé à 500 exemplaires et comprendra : une description technique du parcours : dénivellation, distance à parcourir, durée totale, niveau de difficulté, cartographie (autorisation IGN en cours pour une duplication des cartes), une description physique du parcours comprenant des éléments historiques, géographiques, géologiques et des illustrations, un message récurrent sur les documents rappelant le rôle du Conseil général dans l'élaboration du programme complet de cartographie, balisage et entretien effectué dans le cadre du plan départemental de randonnée (22/01/2004). Enfin, un onzième dépliant présentera une synthèse de l'ensemble des randonnées avec des recommandations liées à la sécurité et à la présentation du village. Chaque proposition de randonnée a fait l'objet d'un travail précis de M.Ravaoli afin de collecter l'ensemble des données indispensables à l'élaboration des dépliants : repérage, prise de photos, rédaction des fiches... La diffusion des dépliants donnera lieu à une présentation publique au cours du premier trimestre 2009. Le projet d'édition de 5.500 copies des dépliants (conception et impression) et la campagne de communication représentent un budget global de 4.800 euros. Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter une aide financière de la part du CG d'un montant de 3.000 euros et de prévoir le solde sur les fonds propres de la commune.



## Location gîte Garnier

La commune du Mas possède un bâtiment dit « gîte Garnier » qui n'est pas dans le catalogue des gîtes ruraux (absence de mobilier). Monsieur Denis Gerber en cours d'installation a sollicité la commune pour louer un local afin d'entreposer des meubles personnels pendant la durée des travaux d'aménagement entrepris dans son logement. Le Conseil accepte à l'unanimité de louer le gîte Garnier à Monsieur Gerber du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 28 février 2008 (soit une période de trois mois) pour un montant de 150 euros mensuels (frais de nettoyage, d'assurance et d'électricité en sus).

## Route du Moulin

Le Maire indique que la commune souhaite acquérir une bande de terrains d'environ 6.692 m<sup>2</sup>, correspondant à l'emprise de la route du Moulin située aux Sausses (RD 110-Section A5 et A6- entre les PR 7+270 et 5+700).

Les propriétaires concernés par cette emprise ont signé un consentement à la cession de terrain au profit de la commune pour un euro symbolique.



La commune procédera à l'établissement d'un document d'arpentage afin de rendre possible le partage des parcelles, effectuera les formalités devant notaire avant de rétrocéder la route au profit du Conseil général qui procédera ensuite à son élargissement après accord avec les propriétaires.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des cessions : Raymond Beccaria cède environ 5m<sup>2</sup> de la parcelle 578, 336m<sup>2</sup> de la 579, 607m<sup>2</sup> de la 580 et 10m<sup>2</sup> de la 581, Jean-Louis Portella cède environ 290m<sup>2</sup> de la 584 et 91m<sup>2</sup> de la 586, Gabriel Valière cède environ 292m<sup>2</sup> de la 609 et 7m<sup>2</sup> de la 610, René Morin et Danielle Laroche cèdent environ 252m<sup>2</sup> de la 612, Jean-Pierre Lerda cède environ 22m<sup>2</sup> de la 613, Marie-Paule Chaumeron-Tardy cède environ 163m<sup>2</sup> de la 615, René Zapata cède environ 276m<sup>2</sup> de la 634, Henri Périssol cède environ 283m<sup>2</sup> de la 636 et 405m<sup>2</sup> de la 840, Lucienne Richard cède environ 283m<sup>2</sup> de la 658, Raymond Caruana cède environ 394m<sup>2</sup> de la 680 et 96m<sup>2</sup> de la 682, Paul Solomas cède environ 257m<sup>2</sup> de la 681, Christian, Stephan et Brigitte Wdziekonski cèdent environ 154m<sup>2</sup> de la 685, 6m<sup>2</sup> de la 689, 220m<sup>2</sup> de la 690, 60m<sup>2</sup> de la 691 et 3m<sup>2</sup> de la 692, Dominique Patry cède environ 66m<sup>2</sup> de la 687, André, Jean-Marie, Andrée et Gérard Delfabbro cèdent environ 205m<sup>2</sup> de la 688 et 282m<sup>2</sup> de la 693, Claire Bassini cède

environ 252m<sup>2</sup> de la 694, Bernard Moschetti cède environ 233m<sup>2</sup> de la 695, 35m<sup>2</sup> de la 696, 35m<sup>2</sup> de la 700 et 72m<sup>2</sup> de la 701, Louis Schwaller, M. et Mme Nuvololi cèdent environ 76m<sup>2</sup> de la 841, Louis Marchat cède environ 55m<sup>2</sup> de la 853, Raymond Solomas cède environ 8m<sup>2</sup> de la 856, Rosette Antonac cède environ 1m<sup>2</sup> de la 858, Ghyslaine Autard cède environ 28m<sup>2</sup> de la 852, Marcelle Moreno cède environ 27m<sup>2</sup> de la 854, 23m<sup>2</sup> de la 855, 17m<sup>2</sup> de la 857 et 152m<sup>2</sup> de la 859, M.Hamon cède environ 583m<sup>2</sup> de la 872, Louise Viale cède environ 1m<sup>2</sup> de la 873 et Christine Girard cède environ 29m<sup>2</sup> de la 881. Le Conseil vote à l'unanimité l'acquisition des terrains concernés.

## Questions diverses

**T ransport scolaire :** le service offert aux parents fonctionne très bien. Le conseil avait décidé de demander une subvention exceptionnelle à Sillages pour un montant de 7.000 euros afin de couvrir les frais salariaux. La demande a été ajournée par le syndicat sous prétexte qu'elle devait transiter par la CCMA qui est seule compétente pour organiser le transport sur son territoire. Cette subvention viendrait en complément à celle déjà collectée par l'intercommunalité. A notre grande surprise, la CCMA n'a pas relayé notre demande estimant que cela constituerait la porte ouverte à d'autres demandes. Le Conseil estime que notre demande de subvention est non seulement légitime mais n'obère pas le budget de la CCMA puisqu'il s'agit d'une subvention complémentaire. F. Piazza trouve l'attitude des élus communautaires peu solidaire et propose que le Conseil rédige une motion à adresser à la présidente de la CCMA pour marquer l'étonnement et l'incompréhension face à une décision non motivée et contraire à l'intérêt général. Adoptée à l'unanimité.

**R alentisseurs aux Sausses :** le maire indique que la commune prendra en charge l'installation de ralentisseurs démontables et la signalisation correspondante au printemps prochain avec enlèvement dès l'automne afin de permettre le passage du chasse-neige.

**D eux arrêtés du maire** ont été pris : l'un afin de limiter aux seuls riverains l'usage du chemin communal situé à proximité de la propriété de M. et Mme Epp, l'autre rendant la fréquentation interdite aux 4X4, quad et tout véhicule à moteur sur tous les chemins ruraux de la commune non goudronnés. Une signalétique sera installée et la gendarmerie de Séranon sera sollicitée pour faire respecter ces arrêtés.

**T ravaux de voirie 2008 :** le Maire indique que les travaux vont débuter conformément au cahier des charges et la programmation définis par le Conseil avec

une priorité pour la mise en sécurité des lieux publics et l'aménagement du jardin d'enfants dont le mobilier devrait arriver dans les prochains jours.

**E au et assainissement :** le schéma directeur que nous souhaitons établir, à travers les plans des réseaux, les préconisations et le programme de travaux prioritaires, permettra une gestion efficace des installations et de la ressource en eau pour les années à venir sur l'ensemble de la commune. Un dossier de demande de subvention sera envoyé début 2009 au Conseil général puis un bureau d'étude sera retenu. Il s'agit d'un document important qui accompagnera notre carte communale. En ce qui concerne le projet de la Faye, les techniciens souhaitent vérifier la qualité et le débit des forages avant de confirmer la pertinence du projet, les premières constatations tendraient vers une solution mixte avec la Serre. Il convient de réaliser un essai de pompage longue durée pour déterminer les caractéristiques de l'aquifère. Le Conseil attend toujours de connaître la position de l'Association des propriétaires de la Faye avant de prendre une décision définitive sur les choix à retenir.

**R allyes :** Le Maire a décidé de maintenir son refus d'un passage du rallye de Monte Carlo dans la mesure où les organisateurs n'ont toujours pas envisagé de venir présenter leur dossier aux élus de la commune. D'autre part, il semblerait que les interventions multiples de la commune auprès des autorités aient permis une prise de conscience de la Fédération départementale du sport automobile puisqu'une réunion en préfecture devrait aborder le 8/12 le nombre trop important de rallyes non homologués en vue d'une diminution dès 2009 d'épreuves marginales. La commune poursuivra sa politique de refus de passage lorsque les organisateurs ne sont pas en mesure de démontrer leur parfaite maîtrise des épreuves (reconnaissance, nettoyage..) et l'impact économique qu'elle peut procurer sur notre territoire.

**H aut-débit :** les antennes sont en service. Le testeur de qualité du réseau est disponible en mairie sur réservation.

**S YMAEC :** le syndicat nous informe qu'il demande un regroupement des conteneurs des ordures ménagères afin de limiter les arrêts inutiles et de réduire la durée des tournées. La mairie procédera à des modifications d'implantation en fonction de deux critères : le taux de remplissage et la proximité de résidences principales.

**T ravaux urgents :** le gîte occupé par la famille Graffin subit depuis plusieurs mois des infiltrations d'eau. Un professionnel est intervenu pour remplacer toutes les tuiles cassées. Il a par ailleurs attiré notre attention sur l'absence d'isolation dans les combles (le cantonnier sera chargé d'installer de la laine de roche). Le bâtiment traverse Solomas dit

# E<sub>dit</sub>o

Bonjour,

A quelques semaines de Noël, chacun planifie déjà les festivités. L'équipe municipale est également mobilisée pour faire de ce Noël 2008 un rendez-vous chaleureux et fraternel. Nous vous invitons à participer au lancement du gâteau du Mas le 13 décembre puis au Noël des enfants le 17 et enfin à décorer les deux splendides sapins du XXI<sup>ème</sup> siècle qui seront installés sur les places du Mas et des Sausses. Enfin, à notre très agréable surprise, nous avons reçu un don de Georges Arluc et un autre de Madame Noël au profit des oeuvres de la commune. Je tiens personnellement à les en remercier. Ce geste marque toute l'amitié qu'ils portent à notre village et témoigne de leur soutien à nos initiatives.

Fabrice Lachenmaier  
Maire du Mas

de l'héritage Ruf a été déclaré en état de péril imminent par une ordonnance du Tribunal administratif de Nice qui a mandaté un expert afin de prendre des mesures conservatoires. La commune a écrit à l'ensemble des héritiers afin qu'ils prennent en charge les frais inhérents à la procédure et aux travaux.

**T ravaux secondaires :** le cantonnier va isoler les vannes du réseau d'eau de la Clue, installer les panneaux de signalisation, effectuer quelques petits travaux de maçonnerie (grillage). Il effectue également le transport scolaire.

**D evis :** plusieurs artisans sont venus sur la commune pour préparer des devis : travaux pour rendre habitable la maison Pacavia, étanchéité des terrasses des gîtes de l'auberge, rénovation du clocher des Sausses, de la fontaine du Collet. Un projet de couverture de la terrasse de l'auberge est également envisagé.

**C arte communale :** nous venons de recevoir le diagnostic (premier document constitutif de la carte communale) du cabinet Citadia. Les élus doivent en prendre connaissance afin d'apporter des compléments éventuels d'information. L'architecte des bâtiments de France M. Albouy sera présent au Mas le 03/12 à 14h30 sur invitation du Maire pour aborder la législation et ses évolutions et le projet de carte communale.

**C oncours :** la commune participe au concours des Rubans du patrimoine (prix national de 15.000 euros) en présentant la rénovation de l'église Notre-Dame et le programme de mise en valeur du patrimoine communal.

## Le Mas dans la presse

Fabrice Lachenmaier, Maire du Mas et benjamin des maires du département a été l'invité du journal de France 3 le 7 novembre à 12h puis l'invité du jour de la rédaction de France bleu azur le 27 novembre. Ces émissions sont consultables sur le site [www.commune-lemas.fr](http://www.commune-lemas.fr). Vous pourrez également découvrir tous les articles concernant le village publiés par Nice-matin.



## Listes électorales

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune afin de voter dès 2009 aux élections européennes. Conditions d'inscription et formulaires à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la commune.

Invitation



Le Mas

Réservez votre après-midi du  
**Samedi 13 décembre 2008**

Le Maire du Mas et l'ensemble du Conseil municipal vous invitent à :

**14h : séance du Conseil municipal**

puis en partenariat avec La Poste (oblitération du premier jour) à :

**16h : lancement de l'enveloppe du Mas**

puis avec Régis Hillenweck et Isabelle Tovmassian, Auberge le Charamel à :

**17h : dégustation surprise exceptionnelle**